

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU 13 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, à 19 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de M. BARDET Bruno, Maire.

Etaient présents : BARDET Bruno, JABELIN Nathalie, MALRAIN Sébastien, LACHAMBRE Anaïse, LOFFREDO François, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Nicolas, VAN-GOETHEM Christelle

Absents excusés : MORCHAIN Muriel,

Secrétaire de séance : JABELIN Nathalie

### **1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 16 mars 2022.

### **2. COMPTE DE GESTION 2021**

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion établi par Madame la trésorière du grand Amiens et amendes, accompagné des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorière du grand Amiens et amendes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3. AFFECTATION DE RESULTAT 2021**

Vu le Compte de Gestion de Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes

Vu le compte administratif 2021 approuvé ce jour ;

Vu l'obligation d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2021 conformément aux instructions comptables et budgétaires en vigueur ;

Vu le résultat de fonctionnement d'un montant de +84 923.65 €

Vu le résultat d'investissement d'un montant de -46 182.88 €

Le Conseil Municipal délibère :

Article 1 : L'excédent de fonctionnement du budget principal d'un montant de 38 740.77 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Article 2 : L'excédent de fonctionnement du budget principal d'un montant de 46 182.88 € est affecté sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

#### 4. CA 2021

Vu le Budget Primitif 2021,

Vu les Décisions Modificatives 2021

Vu le Compte de gestion de Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes.

Vu la conformité du Compte Administratif 2021 avec le Compte de Gestion 2021

Libellés	Reprise des résultats n-1	Vir. en inv. 2020	Réalisé N	Résultats bruts cumulés	Restes à réaliser	Résultats nets cumulés
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Dépenses		19 831.31	130 512.55			
Recettes	73 595.25		161 672.26			
Résultat fonctionnement	<b>73 95.25</b>	<b>-19 831.31</b>	<b>31 159.71</b>	<b>84 923.65</b>		<b>84 923.65</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Dépenses	19 831.31		51 406.08	46 182.88		46 182.88
Recettes			25 054.51			
Résultat Investissement	<b>-19 831.31</b>		<b>- 26 351.57</b>	<b>- 46 182.88</b>		<b>- 46182.88</b>
<b>RESULTAT TOTAL</b>	<b>53 763.94</b>	<b>- 19 831.31</b>	<b>4 808.14</b>	<b>38 740.77</b>		<b>38 740.77</b>

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : Le Compte Administratif 2021 ci-joint est adopté

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

#### 5. BP 2022

Vu le Budget Primitif 2022 présenté par M. Le Maire,

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : le Budget Primitif 2022 est approuvé.

Article 2 : le montant total du budget se décompose par section ainsi qu'il suit

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	194 225.77	194 225.77
INVESTISSEMENT	115 252.88	115 252.88
<b>T O T A L</b>	<b>309 478.65</b>	<b>309 478.65</b>

Article 3 : l'équilibre par section est obtenu en arrêtant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement au montant de 24 300 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2022 ; celui-ci sera joint en annexe de la présente délibération et transmis à la Préfecture au contrôle de légalité puis à Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes.

## **6. TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales 2021 suivants :

<b>Libellés</b>	<b>Taux</b>
Taxe sur le foncier bâti .....	45.04 %
Taxe sur le foncier non bâti .....	39,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2022.

## **7. NOMINATION REGISSEUR ET INDEMINITES**

Le Conseil Municipal décide de nommer la secrétaire de mairie, Mme TABARY Sandrine régisseur à la place de Mme DUBOILE Caroline qui a quitté la commune et de lui octroyer une indemnité de 120 euros par an.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- M. Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée sur la commune et propose à M. MALRAIN Sébastien, créateur de celle-ci de la présenter.
- M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que le promoteur immobilier à accepter de prendre à sa charge la création de la voirie, l'ensemble des réseaux ainsi que les panneaux de signalisation pour le lotissement.
- M. Le Maire prévient le Conseil Municipal que le SDIS et le service de la gestion des risques d'Amiens Métropole viendront le 30 mai 2022 à 14h30 pour le contrôle de la salle des fêtes.
- M. Le Maire présente une demande d'occupation du domaine public par un chauffeur de taxi, le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé.
- M. Le Maire indique au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du SISCO, le paiement des factures EDF pour le prêt de la salle des fêtes pour la cantine a été accepté. Une délibération est nécessaire afin que la trésorerie accepte ce remboursement, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à prendre cette délibération.

Aucunes autres questions sont abordées,  
Fin de séances à 20h